

Statistiques

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES EN BREF

LA FÉCONDITÉ EN 1997 : LA BAISSSE SE CONFIRME

Par Normand Thibault

Les données préliminaires des neuf premiers mois de 1997 annoncent un nombre de naissances inférieur à 81 000 pour l'ensemble de l'année. Si la fécondité des Québécoises chute encore plus au quatrième trimestre, le total de l'année pourrait n'être que de 80 000 naissances.

Aussi peu de naissances qu'en 1938-39

Il faut reculer aussi loin qu'en 1938, presque soixante ans en arrière, pour observer un nombre aussi faible de naissances. Cette année-là, il y en a eu 79 700. L'année suivante, en 1939, elles étaient de 81 200¹. La fécondité se situait alors à 3,3 enfants par femme comparativement à la moyenne de 1,5 attendue en 1997. Plus récemment, lors du creux de 1,35 enfant par femme enregistré en 1987, il y a eu 83 600 naissances (tableau de droite).

L'exercice d'anticipation réalisé à pareille date l'an dernier annonçait 85 600 naissances pour 1996². En comparaison, le chiffre final a été établi neuf mois plus tard, soit en septembre dernier, à 85 130 naissances. L'écart de 0,6 % de l'indicateur avancé est attribuable à l'af-

faiblissement surprise de la fécondité lors du dernier trimestre de 1996 : 1,54 enfant par femme comparativement à la moyenne de 1,57 pour les neuf premiers mois de l'année.

Cette année-ci, l'estimation avancée situe le nombre de naissances de 1997 à 80 800. C'est 4 300 de moins que le nombre final de 1996. Environ 30 % de la chute est attribuable à la diminution de l'effectif des femmes en âge de procréer et 70 % est expliquée par la poursuite de la baisse de la fécondité des Québécoises au cours de 1997.

En effet, l'indicateur mensuel de 1997 se cantonne de plus en plus sous la barre de 1,5 enfant par femme. Il passe brusquement une première fois à 1,49 en février. Bien qu'il revienne un court moment à 1,51-1,52, de mars à mai, un second passage à 1,49 survient en

juin et un troisième en août et septembre. Les statistiques partielles d'octobre laissent même entrevoir une fécondité inférieure à 1,45 enfant par femme (non illustrée sur le graphique). Si le niveau d'octobre persistait en novembre et en décembre, le nombre de naissances de l'année 1997 se situerait alors tout près de 80 000.

Naissances de l'année et fécondité mensuelle moyenne, Québec, 1985-1997

	Naissances	Fécondité
1985	86 008	1,387
1986	84 579	1,366
1987	83 600	1,354
1988	86 358	1,408
1989a	92 304	1,515
1990	98 013	1,629
1991	97 348	1,649
1992	96 054	1,649
1993	92 322	1,612
1994	90 417	1,612
1995a	87 398	1,581
1996r	85 130	1,557
1997e	80 800	1,506

a : Incorpore un ajustement par rapport au chiffre final : de 553 naissances en 1989 et de 140 naissances en 1995.

e : Estimation avancée.

r : Nombre final révisé.

Indicateur désaisonnalisé de la fécondité mensuelle, Québec, janvier 1991 à septembre 1997

Enfant par femme



Source : Bureau de la statistique du Québec.

Table des matières

La fécondité en 1997 : la baisse se confirme	1
La consommation des ménages, d'une génération à l'autre	3
Les mariages civils : les principales tendances	5
L'accès à la propriété résidentielle selon les générations	7

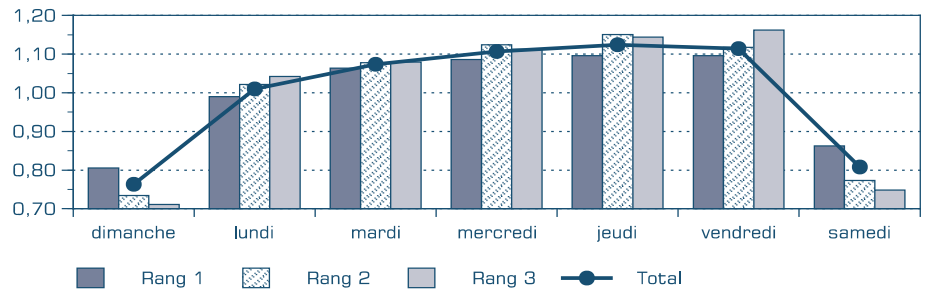
L'estimation avancée des naissances de l'année en cours est rendue possible grâce à la désaisonnalisation des naissances mensuelles. Les principaux paramètres de cette étape sont l'objet de la section suivante : les cycles journaliers et mensuels.

50 % plus de naissances le jeudi que le dimanche

Le coefficient journalier représente la proportion de naissances survenant un jour donné par rapport à une journée moyenne. Quel que soit le rang de naissance, le lundi semble être cette journée moyenne : le coefficient est situé tout près de 1,0. L'intensité augmente légèrement le mardi, 1,07 et le mercredi, 1,11 puis reste à peu près stable à ce niveau le jeudi et le vendredi. Lors d'une de ces trois journées, il y a en moyenne 40 % de naissances de plus qu'un samedi, 0,81, et 50 % de plus qu'un dimanche, 0,76. Même si l'intensité des jours est approximativement la même quel que soit le rang de naissance, le graphique fait ressortir un cycle moins prononcé au rang 1, un peu plus prononcé au rang 2 et encore un peu plus au rang 3.

Alors que le cycle journalier est plus une affaire de disponibilité du personnel médical et de planification des interven-

Coefficient journalier moyen selon le rang de naissance, Québec, 1992-1996



Source : Bureau de la Statistique du Québec.

tions plus médicalisées, le cycle mensuel, lui, amalgame des effets de société et de contrôle de la fécondité.

Noël entraîne un surplus de 7 % des naissances en septembre

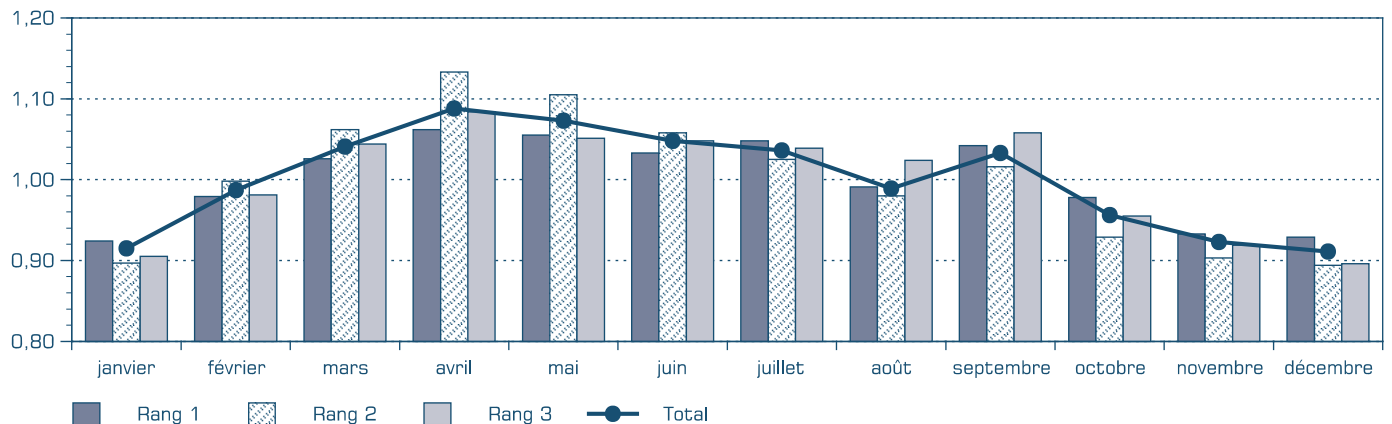
Le coefficient mensuel fait ressortir l'intensité des naissances au cours d'un mois après en avoir normalisé les journées de la semaine, ainsi que la longueur à 30,44 jours. Le coefficient mensuel, ainsi normalisé, augmente rapidement de janvier, 0,91, à avril, 1,09, puis il diminue lentement jusqu'à décembre, 0,91, sauf en septembre. Ce mois-là, le coefficient est aussi élevé qu'en juillet, à près de 1,04. C'est de 6 % à 8 % plus de naissances que la tendance générale :

6 % au rang 1, 7 % au rang 2 et 8 % au rang 3. Ce surcroît équivaut à toutes les naissances qui surviennent durant 2 journées normales. Le moment de ces conceptions supplémentaires, neuf mois auparavant, correspond à la période de Noël et du Jour de l'An.

Signe d'une fécondité mieux contrôlée, le cycle mensuel est plus prononcé aux rangs 2 et 3 qu'au rang 1, et encore plus prononcé au rang 2 qu'au rang 3.

1. Le nombre de naissances des années anciennes comprend une correction de sous-enregistrement estimée à 2 % par les spécialistes.
2. Normand Thibault (1997), « Où en est la fécondité québécoise ? », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 1 n° 2.

Coefficient mensuel moyen des naissances, Québec, 1992-1996



Source : Bureau de la statistique du Québec.

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES, D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

Par Sylvie Jean

La consommation de biens et services des ménages constitue un bon indicateur de niveau de vie; elle mesure la dépense effectuée non seulement à partir des revenus disponibles, mais aussi des emprunts ou de l'épargne. La consommation fera l'objet d'un des chapitres du second volume de la publication *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, actuellement en préparation.

L'analyse des dépenses des ménages selon la génération à laquelle ils appartiennent permet d'évaluer l'influence de l'âge et des cycles économiques sur les principaux postes budgétaires. Afin d'éliminer l'effet des différences dans la composition démographique des ménages au Québec, les dépenses sont ajustées en fonction de la taille du ménage à l'aide d'une échelle d'équivalence. Un poids de 1 est accordé à la personne de référence, 0,4 pour les autres adultes de 16 ans et plus et 0,3 pour chaque enfant, sauf chez les familles monoparentales où le premier enfant a un poids de 0,4.

Les deux principales dépenses des ménages, l'alimentation et le logement, comptent pour plus de 40 % du budget de consommation courante des ménages durant la période observée. Il est important de noter que la consommation courante n'inclut pas les dépenses consacrées à la sécurité (primes d'assurance sur la vie, contrats de rentes, contributions à l'assurance-chômage et cotisations à des caisses de retraite ou de pension), ni les dons. Alors que l'alimentation représentait 24 % du budget des ménages en 1977, cette proportion diminue à 19 % en 1992, contrairement au logement dont la part augmente durant cette période, passant de 20 à 23 %.

Moins pour l'alimentation...

La première figure illustre les dépenses en alimentation des générations nées entre 1902 et 1972, pour les années 1977, 1982, 1987 et 1992, dernière année disponible lors de la réa-

lisation de cette étude. Ces dépenses diminuent d'un groupe de générations à l'autre; ainsi, au même âge, un groupe de générations dépense moins que le groupe précédent. Par exemple, à 35-39 ans, les générations 1937-1942 allouaient 4 646 \$ annuellement à l'alimentation; les générations suivantes dépensaient quant à elles 3 993 \$ (1942-1947), 3 792 \$ (1947-1952) et 3 556 \$ (1952-1957) respectivement, en dollars constants de 1992.

L'alimentation comprend les aliments achetés dans un magasin ainsi que ceux consommés au restaurant.

La plupart des groupes de générations connaissent une baisse de leurs dépenses, suivie d'une hausse et d'une nouvelle baisse. Ces générations participent ainsi au mouvement général de la chute des dépenses en alimentation observée entre 1977 et 1982, de même qu'entre 1987 et 1992; les dépenses des années 1982 et 1992 correspondent aux 2^e et 4^e points des courbes.

Les générations 1942-1947 illustrent bien cet effet : des âges 30-34 ans à 35-39 ans leurs dépenses passent de 4 511 \$ à 3 993 \$, puis augmentent à 4 291 \$ aux âges 40-44 ans et diminuent de nouveau à 4 021 \$ aux âges 45-49 ans. Les baisses correspondent aux données des années 1982 et 1992; les récessions du début des années 80 et 90 se reflètent donc sur les dépenses en alimentation.

Toutefois, alors qu'entre 1982 et 1987, la dépense moyenne en alimentation augmente légèrement, certains grou-

pes de générations connaissent une forte hausse (1937-1942 et 1942-1947), tandis que les générations les plus âgées réduisent malgré tout cette dépense. L'âge a donc une certaine influence sur les dépenses en alimentation des générations.

Quoi qu'il en soit, les générations récentes dépensent moins que les plus anciennes au chapitre de l'alimentation, à tous les âges, et la réduction du niveau de consommation due, entre autres, à des périodes économiques difficiles a eu un effet permanent sur tous les groupes de générations qui dépensent moins en 1992 qu'en 1977.

... et plus pour le logement

Contrairement à l'alimentation, l'analyse des dépenses en logement selon les générations montre une augmentation d'un groupe de générations à l'autre, surtout chez celles nées avant 1947. Ainsi, aux âges 50-54 ans, le groupe de générations nées entre 1922-1927 accordaient 3 189 \$ au logement, comparativement à 3 576 \$ chez les générations 1927-1932, 4 099 \$ chez celles de 1932-1937 et 4 426 \$ chez celles nées entre 1937-1942.

Ce poste de dépenses comprend le loyer ou les intérêts hypothécaires, les dépenses consacrées à l'entretien, aux réparations et aux modifications, les primes d'assurances, les impôts fonciers, l'eau, les combustibles et l'électricité. À cela s'ajoutent les dépenses relatives aux propriétés de villégiature, louées ou non, ainsi que l'hébergement des voyageurs.

La progression des dépenses de logement de chaque groupe de générations tend à augmenter avec l'âge. Puisqu'il s'agit de dépenses ajustées en fonction de la taille du ménage, l'ajout ou le retrait d'un membre au ménage diminue

ou augmente la dépense en conséquence. Contrairement à la dépense ajustée, la dépense en logement, non ajustée selon la taille des ménages, augmente régulièrement jusqu'à 40-44 ans et diminue après ces âges. Cette progression, non illustrée ici, suit ainsi le cycle de vie des ménages avec une amélioration des conditions de logement au fur et à mesure que le revenu familial augmente, suivie d'une réduction des dépenses qui y sont reliées avec la fin des paiements hypothécaires.

Chez les plus jeunes ménages, sans enfants pour la plupart, le passage du statut de locataire à celui de propriétaire fait augmenter ce poste budgétaire; c'est ce qu'on observe chez les générations nées après 1957. Celles nées entre 1942 et 1957 connaissent plutôt une baisse de leurs dépenses de logement entre les âges 25-29 ans et 35-39 ans. Cette diminution correspond alors à l'arrivée des enfants dans le ménage, contribuant à faire baisser la dépense ajustée en fonction de la taille.

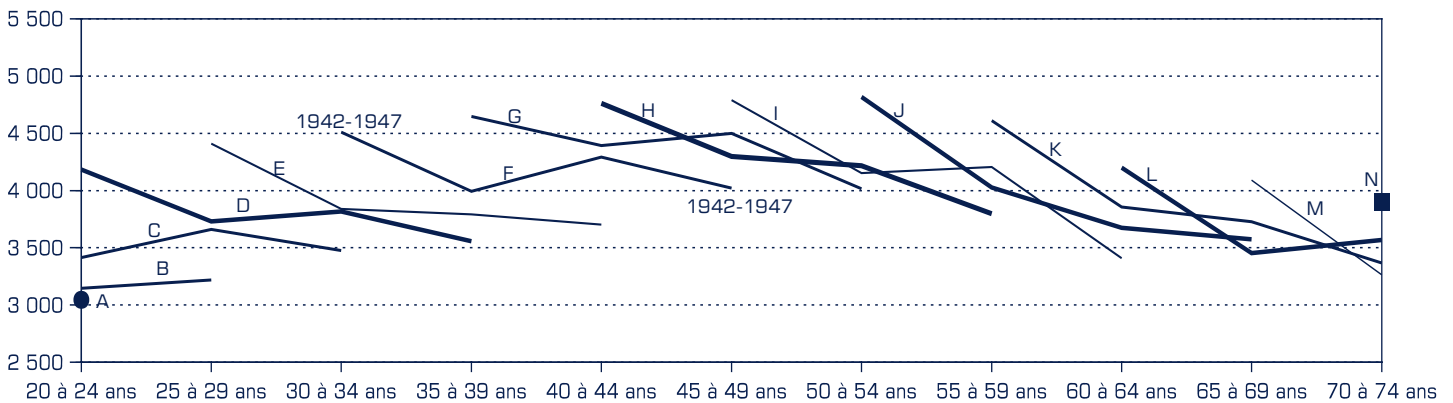
Chez les ménages nés avant 1942, dont la période observable commence après les âges 35-39 ans, la réduction de la taille des familles entraîne une augmentation des dépenses.

Le logement constitue un poste budgétaire fortement lié au cycle de vie. Quoi qu'il en soit, les dépenses en logement sont en hausse malgré un contexte économique difficile et les taux d'accès à la propriété augmentent sans cesse.

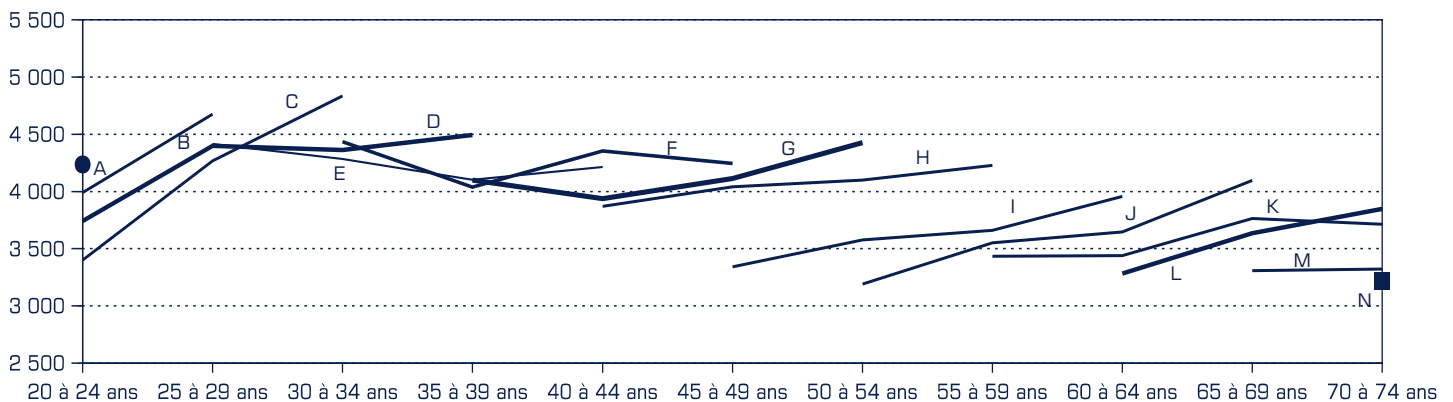
Dépenses moyennes ajustées des ménages par génération, Québec, 1977 à 1992

Dollars constants de 1992

Alimentation



Logement



- A = 1967-1972
- B = 1962-1967
- C = 1957-1962
- D = 1952-1957
- E = 1947-1952
- F = 1942-1947
- G = 1937-1942
- H = 1932-1937
- I = 1927-1932
- J = 1922-1927
- K = 1917-1922
- L = 1912-1917
- M = 1907-1912
- N = 1902-1907

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le BSQ).

LES MARIAGES CIVILS : LES PRINCIPALES TENDANCES

Par Louis Duchesne

L'année 1969 est une année charnière dans le domaine de l'évolution des mœurs. C'est l'année du célèbre « bill omnibus » qui libéralisa le divorce, les avortements thérapeutiques et les relations homosexuelles. C'est aussi en 1969 que le mariage civil fut institué au Québec à la suite de modifications du Code civil en 1968. Les fondations de la famille ont été ébranlées, et 30 ans plus tard, le contexte de la vie en couple est totalement modifié. Le choix du mariage civil par les conjoints n'est pas le plus spectaculaire des changements sociaux touchant la vie familiale, mais il a son intérêt. Comme la principale religion au Québec refuse le remariage des divorcés, le mariage civil était devenu une nécessité pour le législateur.

3 mariages sur 10 se font devant le protonotaire

En 1996, les mariages civils comptent pour 30 % des mariages célébrés au Québec; leur proportion était de 26 % en 1986, de 14 % en 1976 et de 4 % en 1970. La figure ci-dessous montre que l'évolution de la proportion est assez régulière, sauf que le maximum est atteint en 1992 et 1993, avec 32 % des mariages. En fait, il n'est pas évident de mesurer la préférence pour une cérémonie religieuse ou civile puisque les divorcés « catholiques » n'ont pas accès au sacrement du mariage. On a ajouté

à la figure l'évolution de la proportion de mariages comprenant au moins un conjoint divorcé et les deux courbes sont très rapprochées. Ainsi, dans 29 % des mariages de 1996, on compte au moins un divorcé.

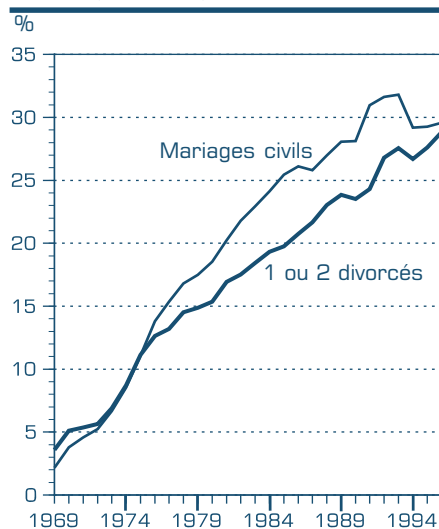
Pour enlever le facteur du divorce dans le choix du type de cérémonie, Baillargeon (1987) a mesuré le choix qu'effectuent les couples où les deux conjoints sont célibataires : 6 % des couples se marient devant un greffier (appelé protonotaire avant 1994) en 1976 et 14 % en 1985. La proportion augmente à 17 % en 1995 et en 1996.

Les jeunes préfèrent un mariage religieux

Les mariés âgés de 25-29 ans choisissent le plus souvent un mariage religieux : seulement 14 % des hommes et 16 % des femmes de ce groupe d'âge se marient civilement (voir figure ci-dessous). Le mariage civil augmente beaucoup avec l'âge, bien que les personnes très âgées se marient religieusement. Ainsi, près des deux tiers des femmes de 45-49 ans et des hommes de 50-54 ans se marient civilement en 1996. Il faut noter que les très jeunes mariés sont nombreux à le faire civilement : c'est le cas de la moitié des hommes de 15-19 ans, par ailleurs peu nombreux, et de 37 % des femmes des mêmes âges.

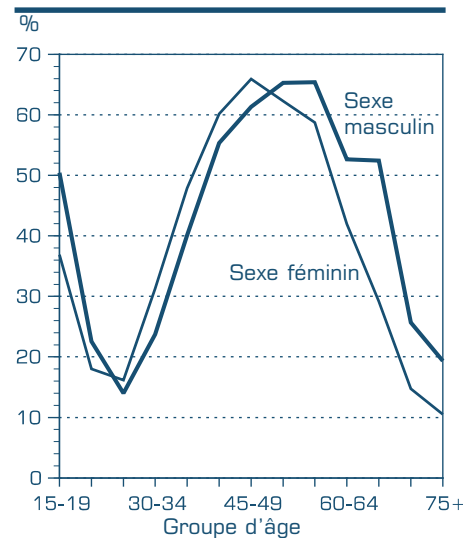
L'état matrimonial des conjoints détermine l'allure de la courbe : les jeunes sont surtout célibataires, les mariés autour de 50 ans, divorcés, et les plus vieux, veufs. Mais en regardant sur le graphique ci-dessous les proportions de

Proportion de mariages civils et de mariages comprenant au moins un divorcé, Québec, 1969-1996



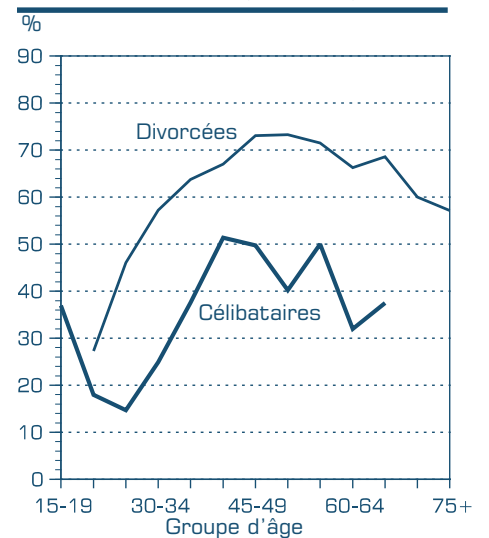
Source : Bureau de la statistique du Québec.

Proportion de mariages civils selon l'âge, par sexe, Québec, 1996



Source : Bureau de la statistique du Québec.

Proportion de mariages civils selon l'âge, mariages de femmes célibataires et divorcées, Québec, 1996



Source : Bureau de la statistique du Québec.

mariages civils pour les femmes célibataires et divorcées selon l'âge, on voit d'importantes variations avec l'âge. Entre 45 et 60 ans, plus de 70 % des mariages de divorcées se font devant greffier en regard de moins de la moitié chez les plus jeunes. Rappelons que de nombreuses églises acceptent le remariage des divorcés. Les femmes célibataires de 25-29 ans se marient civilement dans 15 % des cas, mais la proportion augmente à plus de la moitié pour les femmes dans la quarantaine. En ne retenant que les mariages de deux célibataires, 12 % seulement des femmes de 25-29 ans vont chez le greffier et la proportion est trois fois plus forte chez celles de 40-44 ans avec 39 % de mariages civils. La préférence du mariage civil augmente donc avec l'âge, même dans le cas des mariages de deux célibataires.

Peu de mariages civils à Montréal, beaucoup à Québec

La région de Québec compte la plus grande proportion de mariages civils, avec 37 % des mariages, suivie de très près de la région de l'Outaouais avec 36 %. Dans la région Nord-du-Québec, il n'y a que 12 % de mariages civils, mais on compte peu de mariages dans cette région. Il est curieux de noter que les régions de Montréal et de Laval sont parmi celles qui ont le moins délaissé le mariage religieux avec 26 % de mariages civils. En fait, ces régions comprennent une bonne partie de la population non catholique et des groupes qui ont des comportements matrimoniaux plus traditionnels face à l'union libre et aux naissances hors mariage (Duchesne,

1997). Si l'on examine la langue des conjoints par exemple, on voit que 36 % des mariages dont le conjoint est de langue française sont des mariages civils en regard de seulement 17 % dans le cas de conjoint de langue anglaise, soit plus du double.

Moins d'un mariage sur 2 est un mariage catholique

Dans une province à forte majorité catholique, moins de la moitié des mariages (49 %) sont célébrés devant l'Église catholique en 1996 (Directeur de l'état civil, 1997). En fait, il n'y a que 70 % des mariages religieux qui sont catholiques; l'Église Unie du Canada arrive au second rang avec 6 % des mariages religieux. On peut noter par ailleurs qu'il

y a un très grand nombre de religions au Québec : le Directeur de l'état civil, qui a le mandat d'autoriser les célébrants de mariage, les répartit en pas moins de 195 confessions religieuses.

Traditionnellement, le mariage avait lieu après une période de fiançailles dans la paroisse de l'épouse et la cérémonie marquait le début de la vie commune des nouveaux conjoints. Aujourd'hui, la plupart des couples commencent leur vie commune en union libre et plus de la moitié des enfants viennent au monde de parents non mariés. Parmi les personnes qui choisissent de se marier, le choix d'une cérémonie civile illustre encore la désinstitutionnalisation du mariage en même temps que la sécularisation de la société.

Proportion de mariages civils selon la région administrative¹, Québec, 1996

Région	%
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	28,0
Bas-Saint-Laurent (01)	29,9
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	31,9
Québec (03)	36,9
Chaudière-Appalaches (12)	24,4
Mauricie—Bois-Francs (04)	32,4
Estrie (05)	33,3
Montérégie (16)	30,8
Montréal (06)	26,5
Laval (13)	26,2
Lanaudière (14)	35,5
Les Laurentides (15)	32,1
Outaouais (07)	36,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	33,5
Côte-Nord (09)	36,4
Nord-du-Québec (10)	12,3
Non déclarée	18,0
Ensemble du Québec	29,6

1. Résidence du couple après le mariage.
Source: Bureau de la statistique du Québec.

Références

- Jean-Paul Baillargeon (1987), « Les mariages religieux », *Recherches sociographiques*, vol. 28, n° 2-3, p. 341-348.
- Michel Bozon (1992), « Sociologie du rituel du mariage », *Population*, vol. 47, n° 2, p. 409-434.
- Alfred Dittgen (1994), « La forme du mariage en Europe. Cérémonie civile, cérémonie religieuse. Panorama et évolution », *Population*, vol. 49, n° 2, p. 339-368.
- Louis Duchesne (1997), « Naître au naturel : les naissances hors mariage », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 1, n° 3, p. 1-4.
- Laurent Roy (1977), « Le mariage civil au Québec : étude sociodémographique de ses principales caractéristiques (1969-1974) », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, n° 1, p. 3-24.
- Directeur de l'état civil (1997), Rapport annuel 1996, Ministère de la justice.

L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ RÉSIDENTIELLE SELON LES GÉNÉRATIONS

par Yves Nobert

Parmi les postes budgétaires gérés par les ménages, celui du logement est l'un des plus importants en termes monétaires et l'un des plus susceptibles d'être influencés par les étapes du cycle de vie. Le cycle de vie reflète en quelque sorte les contextes de l'histoire personnelle et familiale qui agissent sur les décisions de consommation. L'achat d'une propriété résidentielle survient souvent lors de la naissance du premier enfant, et sa vente, lorsqu'un des conjoints décède. L'évolution de la propriété résidentielle par génération est étudiée dans le second volume de la publication *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie* qui paraîtra dans les prochains mois. La propriété constitue un bon indicateur des conditions de vie. La notion de consommation prend ici un sens élargi, car la propriété résidentielle représente une forme d'épargne.

Amélioration générale du taux de propriété

Les données sur les chefs de ménage propriétaires de leur logement ont été tirées des Recensements du Canada (1951 à 1991) et de l'Enquête sur l'équipement ménager de Statistique Canada (1976, 1986 et 1996).

De 1951 à 1991, le taux général d'accès à la propriété au Québec passe de 48,6 % à 56,0 %. La proportion des propriétaires varie sensiblement selon l'âge du chef de ménage. Aux extrémités de la pyramide des âges, la proportion de ménages propriétaires évolue différemment. Chez les moins de 25 ans, la proportion stagne à un peu plus de 10 %, tandis que chez les 65 ans et plus, elle augmente entre 1981 et 1991 jusqu'à environ 50 %. En général, la proportion de chefs de ménage propriétaires atteint un niveau élevé entre 35 et 64 ans; par exemple en 1991, elle atteint 68,4 % chez les 45-54 ans.

Depuis la Seconde Guerre, la progression importante du taux d'accès à la propriété est liée au développement des banlieues résidentielles composées très largement de maisons unifamiliales non attenantes, du type bungalow. Ce phénomène décrit par Choko et Harris (1989) à partir de la région métropolitaine de Montréal se retrouve également dans les grandes zones urbaines du Québec. Selon ces auteurs, les fac-

teurs qui ont influencé la hausse du niveau de propriété ont agi sans égard aux catégories sociales. En plus de la croissance économique qui a caractérisé la période d'après-guerre, les gouvernements fédéral et provincial ont joué un rôle actif par les travaux routiers qu'ils ont menés et les programmes qu'ils ont parrainés pour favoriser l'accession à la propriété.

Un accès plus difficile pour les jeunes générations

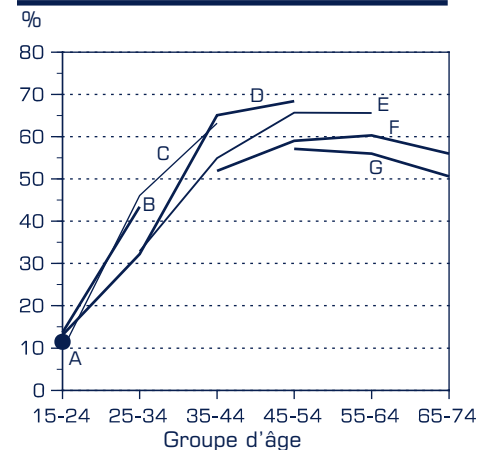
La figure ci-contre révèle une progression constante à l'intérieur des générations nées après 1926. Ainsi, la proportion de propriétaires chez les générations 1936-1946 passe de 13,1 % (15-24 ans), à 32,2 % (25-34 ans) et à 68,4 % (45-54 ans). La hausse est particulièrement importante entre 15-24 ans et 25-34 ans, puisque c'est à cette période de la vie que les gens acquièrent en plus grand nombre leur résidence. Vers l'âge de 45-54 ans, le taux de propriété atteint un sommet; c'est à cette étape du cycle de vie, que les ménages comptent le plus de membres et perçoivent les revenus les plus importants.

Le revenu est une variable clé qui détermine l'accès à la propriété. Selon Filion et Bunting (1990), le rapport entre les coûts de l'habitation et le revenu prend d'abord une valeur élevée lorsque les jeunes ménages entrent sur

le marché de la propriété, décroît par la suite et se stabilise chez les 45 ans et plus. Ceci indique que le coût de l'habitation à la charge des propriétaires baisse sensiblement lorsque l'hypothèque est remboursée.

Des progrès sont aussi constatés en comparant certaines générations entre elles. Ceci est particulièrement évident entre les générations 1906-1916 et celles de 1936-1946, aux âges de 45-54 ans, où la proportion de propriétaires s'élève de 57,1 % à 68,4 %. Même aux âges de 65-74 ans, le taux d'accès à la propriété résidentielle entre les générations 1906-1916 et celles de 1916-1926 s'accroît, passant de 50,6 % à 56,0 %. Ces générations ont pu économiser au cours de leur vie qui a été jalonnée de périodes de prospérité économique. Par contre, chez les générations qui se sont succédées entre 1936 et 1976, le taux d'accès à la propriété demeure relativement bas à environ 12 % aux âges de 15-24 ans. Les

Proportion des ménages propriétaires de leur logement selon l'âge du chef par génération, Québec, 1961-1991



A = 1966-1976 B = 1956-1966 C = 1946-1956
D = 1936-1946 E = 1926-1936 F = 1916-1926
G = 1906-1916

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

plus jeunes générations sont beaucoup plus vulnérables que leurs aînés lorsque la situation devient difficile sur le marché de l'emploi. On ne sait pas s'il s'agit d'un retard qui sera comblé ultérieurement ou d'une réduction du taux de propriété qui sera ressentie tout au long de la vie de ces jeunes générations. En outre, entre les générations de 1946-1956 et celles de 1956-1966, le taux d'accès à la propriété diminue de 46,1 % à 43,4 % aux âges de 25-34 ans. On observe aussi aux âges de 35-44 ans une baisse du taux d'accès à la propriété entre les générations de 1936-1946 et celles de 1946-1956 (de 65,1 % à 63,2 %).

En 1996, l'accès à la propriété culmine chez les 55-64 ans

L'Enquête sur l'équipement ménager permet de suivre le taux d'accès à la propriété jusqu'en 1996 (figure ci-contre). Certaines tendances observées dans les recensements se poursuivent. Ainsi, le taux d'accès à la propriété baisse entre les générations 1951-1961 et 1961-1971, passant de 42,4 % à 41,3 % aux âges de 25-34 ans. De même, aux âges de 35-44 ans,

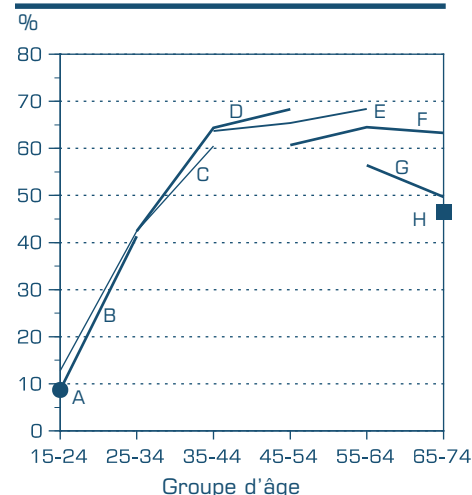
la proportion de propriétaires entre les générations 1941-1951 et 1951-1961 diminue de 64,4 % à 60,5 %.

En 1996, le taux d'accès à la propriété atteint 68,3 % aux âges de 45-54 ans et 63,3 % aux âges de 65-74 ans, tandis qu'aux âges de 15-24 ans, le taux demeure peu élevé.

En somme, le taux d'accès à la propriété atteint un sommet chez les adultes d'âge mûr (entre 40 et 60 ans). C'est la période de la vie où les besoins sont les plus grands, la carrière bien engagée et les revenus plus élevés. Ces générations ont profité, à un moment ou à un autre de leur existence, de périodes de prospérité économique qui leur ont permis d'accumuler des épargnes. Cependant, des tendances opposées caractérisent les extrémités de la plage des âges. Les générations plus âgées demeurent propriétaires de leur maison à un âge avancé grâce, entre autres, à la bonification des régimes de pension et au développement de la copropriété. Quant aux jeunes générations, elles ont dû affronter, depuis le début des années 80, plusieurs périodes de ralentissement économique qui retardent leur in-

sertion sur le marché du travail, l'arrivée des enfants et l'achat d'une propriété.

Proportion des ménages propriétaires de leur logement selon l'âge du chef par génération, Québec, 1976-1996



A = 1971-1981 B = 1961-1971 C = 1951-1961
D = 1941-1951 E = 1931-1941 F = 1921-1931
G = 1911-1921 H = 1901-1911

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager.

Références

- Marc H. Choko et Richard Harris (1989), « L'évolution du mode d'occupation des logements à Montréal et à Toronto depuis le milieu du XIX^e siècle », *Études et documents*, N° 61, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, p. 1-30.
- Pierre Filion et Trudi E. Bunting (1990), « Accessibilité du logement au Canada », *Le Canada à l'étude*, Statistique Canada, CAT. 98-130, 43 p.

Ce bulletin est publié par le :

Bureau de la statistique du Québec

Il est réalisé à la :

Direction des statistiques sociodémographiques

Sous la direction de :

Claude Dionne

Pour plus de renseignements
veuillez communiquer avec :

Sylvie Jean, chargée de projet
200, chemin Sainte-Foy 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Tél. : (418) 691-2406

Internet :

<http://www.bsq.gouv.qc.ca>

Courrier électronique :

Demographie@bsq.gouv.qc.ca



Bureau de
la statistique
du Québec